



CSAL du 06/03/2025

Le CSAL s'est réuni le 06/03/2025 sous la présidence du DRFiP.

L'UNSA DRFiP Nord a lu sa déclaration liminaire dénonçant les suppressions d'emplois en 2025 et les conséquences sur la situation des services déjà exsangues et la santé des agents.



DECLARATION LIMINAIRE
CSAL DU 06/03/2025

Monsieur le Président,

La loi de Finances 2025 a acté la suppression de 550 emplois à la DGFIP.

La déception, ou plutôt la colère, est grande parmi les agents.

Dans le COM 2023-2027, notre administration s'était engagée à ne pas supprimer d'emplois en 2025.

Une année blanche en termes de suppression d'emplois, c'était une première pour la DGFIP depuis plus de vingt ans.

Vous le savez, notre administration a été la principale contributrice des suppressions de postes dans la Fonction Publique. Ce sont près de 40000 postes de fonctionnaires qui ont disparu dans notre administration. Il fallait que la DGFIP soit une administration exemplaire.

A dire vrai, les agents de la DGFIP ont le sentiment que l'on tape toujours sur les mêmes. Le devoir d'exemplarité, sans cesse rebattu, ne passe plus.

Supprimer arbitrairement des emplois à la DGFIP c'est faire fi de l'impact sur la charge de travail et les conditions de travail des agents de la DGFIP.

De plus, ces suppressions se cumulent avec les très nombreuses vacances de postes dans les services. Vacances de postes qui résultent du manque d'attractivité de la Fonction Publique.

Les agents de la DGFIP ne sont pas responsables du déficit budgétaire et du dérapage des dépenses publiques. Ils travaillent pour l'intérêt général et ne comprennent pas qu'ils soient stigmatisés alors

qu'on leur demande d'être toujours plus efficaces dans la lutte contre la fraude fiscale ou dans la gestion des collectivités. Ils ont le sentiment que leurs efforts sont invariablement sanctionnés, ce qui, vous en conviendrez, n'est ni valorisant, ni motivant.

Nous aurions aimé compter sur le soutien de notre Directrice générale ou de notre ministre de tutelle. Mais réduire les effectifs de l'administration fiscale, c'est tellement plus « vendeur » que de le faire dans d'autres ministères.

Comment les agents pourraient avoir confiance dans leurs équipes dirigeantes et nos gouvernants alors que ces derniers ne respectent même pas la parole donnée ?

Cette année 2025 aurait dû être l'occasion de souffler pour tous nos collègues. Pas de crainte sur la pérennité de son poste. Mais c'était trop beau ! Et c'est d'autant plus cruel quand on a le sentiment de subir une injustice.

Alors certes, Monsieur le Président, vous n'êtes qu'un exécutant. La Directrice générale vous dit de supprimer des postes dans votre direction et vous répondez à la commande.

Nous tenions tout de même à vous rappeler que vous êtes responsable de la santé physique et mentale des agents qui travaillent sous votre autorité.

Que leur répondrez-vous quand vous les rencontrerez dans les services et qu'ils vous diront qu'ils n'en peuvent plus, que leur charge de travail et leur charge mentale ne cessent d'augmenter ? Surtout ne leur répondez pas IA ou efficacité car ils risqueraient de très mal le prendre.

Alors que de plus en plus de services se retrouvent dans des situations inextricables, la plupart du temps à cause du manque de personnel ou à cause d'un management toxique, voire les 2, la DGFIP continue sur le même chemin, quelles que soient les incidences sur la santé de ses agents, et avance inexorablement vers un mur infranchissable, abandonnant ses agents, le service public et, plus largement, l'intérêt général.

Frédéric Nyczka titulaire
Béatrice Bigorne suppléante
Stanislas Verhille expert

Ordre du jour :

1) Approbation des PV des CSAL des :

- 03/10 et 12/10/2023
- 09/11 et 16/11/2023
- 07/12 et 19/12/2023

2) Nouvelle réglementation d'affectation des cadres A au niveau local (pour information)

3) SIP de demain : Refonte de l'organisation des SIP de Valenciennes, Cambrai et Avesnes (pour avis)

4) Programmation des travaux du CSAL (pour information)

5) Questions diverses

1) Approbation des PV des CSAL des :

- 03/10 et 12/10/2023
- 09/11 et 16/11/2023
- 07/12 et 19/12/2023

Les PV n'ont appelé aucune remarque.

Toutes les organisations syndicales présentes ont voté POUR

2) Nouvelle réglementation d'affectation des cadres A au niveau local (pour information) :

Le DRFIP a fait part de la difficulté de mettre en place ces nouvelles règles à la DRFIP Nord. La charge de travail sera importante pour le service RH avec un très grand nombre de fiches de poste à produire.

- Procédure :

Les demandes seront adressées par mail aux destinataires inscrits dans la fiche de poste. Elles seront accompagnées d'un CV, d'une lettre de motivation (selon les cas) et des 3 derniers CREP. Les dossiers incomplets seront rejetés.

- Mutations intradépartementales :

Si le candidat est déjà dans la Direction, il pourra postuler aux fiches de poste au fil de l'eau, toute l'année.

- Mutations extradépartementales :

Si le candidat est muté dans le Nord, il pourra postuler aux fiches de poste proposées à ce moment-là. Si le candidat est astreint au bloc fonctionnel, il conserve cette contrainte. Si un candidat n'a pas été retenu sur les fiches de poste, il sera affecté d'office (et bloqué 2 ans) ou ALD (pas de délai de séjour et pas de priorité de rapprochement).

- Une présélection sera effectuée par le service RH pour ne garder que quelques candidats qui passeront un entretien.

- La visio ne sera pas privilégiée pour les entretiens car le DRFIP est contre, sauf de manière exceptionnelle à la demande de l'agent.

- Les fiches de poste seront diffusées sur l'intranet local pendant une durée d'un mois avec un renouvellement en cas de non candidature.

- Le comité de sélection sera composé du chef de service recruteur et d'un représentant de la Division RH.

- Fin juin, les candidats devront avoir été sélectionnés (7 semaines de délai suite au mouvement national).

- Le délai de séjour est de 2 ans sauf priorité.

- Les agents qui demandent une mutation nationale ne peuvent pas candidater à des fiches de poste en local ou en national.

- Le conseiller mobilité carrière est actuellement sollicité essentiellement par les collègues de la DRFIP Nord.

L'UNSA DRFIP Nord a fait remarquer que c'est dans les prochains mois que sa charge de travail allait s'intensifier avec des demandes du Nord mais aussi des autres départements des Hauts-de-France dont il a également la responsabilité.

Ainsi, il devra épauler les agents des Hauts-de-France souhaitant postuler à des fiches de poste à l'intérieur de leur département mais également ceux mutés dans un autre département.

- Le DRFIP a affirmé que les lettres de motivation n'avaient pas grand intérêt dans la procédure de recrutement concernant les cadres supérieurs actuellement.

- La priorité sera prise en compte si 2 profils retenus sont difficiles à départager.

- Un retour pédagogique mais non spécifique est prévu par mail.

Les candidats non retenus pourront demander un retour pédagogique plus complet sur rendez-vous.

L'UNSA DRFIP Nord dénonce cette nouvelle procédure qui risque d'engendrer des discriminations de genre, des discriminations médicales, des discriminations syndicales et du copinage dans la procédure de recrutement.

Passer de l'application de règles claires et strictes à cette opacité risque d'occasionner bien des dérives. Par ailleurs, le service RH n'avait vraiment pas besoin de cette masse de travail supplémentaire...

3) SIP de demain : Refonte de l'organisation des SIP de Valenciennes, Cambrai et Avesnes (pour avis) :

La mise en place des SIP de demain acte la fin des secteurs d'assiette et le fait que tous les agents doivent participer à l'accueil (mais pas forcément dans les mêmes proportions).

La DRFIP a indiqué que l'équipe devait être polyvalente mais pas les agents.

La DRFIP a la volonté d'harmoniser tous les SIP avec une organisation adaptée selon la taille du SIP.

La DRFIP a indiqué essayer d'organiser les formations au plus près des agents.

L'UNSA estime que les collègues sont demandeurs de formations mais qu'elles doivent être facilitées en les tenant au plus près des agents et non en les organisant à la Cité Marianne car le temps de trajet peut être très important pour les collègues et le coût non négligeable.

De plus, l'application FDD est très compliquée à utiliser.

Organisation :

- SIP d'Avesnes-sur-Helpe :

- . Equipe assiette - recouvrement amiable
- . Equipe contentieux - contrôle - recouvrement forcé
- . Equipe comptabilité - caisse

- SIP de Cambrai :

- . Equipe assiette - recouvrement amiable
- . Equipe contentieux - contrôle - recouvrement forcé
- . Equipe comptabilité

La mission « accueil » sera exercée par toutes les équipes.

- SIP de Valenciennes :

- . Equipe assiette - recouvrement amiable

- . Equipe contentieux - contrôle - recouvrement forcé
- . Equipe comptabilité - caisse

L'UNSA DRFIP Nord a voté CONTRE comme toutes les organisations syndicales présentes.

La DRFIP et les organisations syndicales n'ont décidément pas le même langage : quand les organisations syndicales évoquent la souffrance des agents, la DRFIP parle de cible atteinte... L'UNSA a dénoncé ces changements dus au déficit d'emplois dans les SIP comme lors des CSAL précédents.

La mise en place du SIP de demain va encore détériorer les conditions de travail des collègues qui subissent déjà les suppressions d'emplois depuis de nombreuses années, la surcharge de travail qui va avec et, de plus en plus, l'agressivité des usagers!!

La DGFIP demande de plus en plus de polyvalence aux agents, ce qui occasionne une perte de technicité car on ne peut pas être spécialiste en tout!!!

Il y a des limites à la polyvalence!!

L'UNSA regrette qu'il n'y ait pas eu de bilan de l'organisation actuelle et que les formations soient organisées si tardivement.

Contact : unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>

page facebook et Instagram : UNSA DGFIP Hauts-de-France

Site national : <https://www.unsafinances.org/unsa-dgfip/>



NORD